



Paris, le 22 février 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2019

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MONSIEUR HERVE LE BOUC – RETRAITE À PRESTATIONS DEFINIES

Le Conseil d'administration, à l'occasion de sa séance du 19 février 2019, a décidé de renouveler le mandat de Président-Directeur Général de Monsieur Hervé LE BOUC pour une nouvelle période expirant le lendemain de l'Assemblée générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice 2019.

Il est rappelé que Monsieur Hervé LE BOUC bénéficie, au même titre et sous les mêmes conditions que les autres membres du Comité de Direction Générale de Bouygues, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies ouvrant droit à une pension annuelle de 0,92 % du salaire de référence (moyenne des trois meilleures années) par année d'ancienneté dans le régime.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, a autorisé la poursuite de la convention de retraite à prestations définies bénéficiant à Monsieur Hervé LE BOUC et a arrêté les critères de performance devant être atteints ; Hervé LE BOUC, administrateur intéressé, n'a pas pris part au vote.